



QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

HORS SUJET !!!

Depuis plusieurs années, les patrons, soutenus par les gouvernements successifs, ont œuvré pour détourner l'attention des salarié-es et des Organisations Syndicales (OS) sur le quotidien au travail par un changement de sémantique : exit les conditions de travail, place à la Qualité de Vie au Travail (QVT).

Ce processus a commencé par la mise en place de commissions QVT au sein des CHSCT, ce que **SUD-Solidaires** avait dénoncé en son temps. La qualification « conditions de travail » est primordiale. Derrière cette sémantique importante, ce qui se joue, c'est l'approche et la démarche utilisées qui feront la différence en termes de résultat. On ne doit surtout pas se réduire à des échanges au sein d'une commission sans aucun pouvoir coercitif envers les directions.



Cette dérive est aujourd'hui inscrite dans une loi qui institue la mise en place d'accord de Branches et d'entreprises sur la QVT.

Bilan catastrophique de l'accord de Branche Caisse d'Epargne

Bien évidemment les OS soi-disant responsables se sont engouffrées dans la brèche participant activement à ces fameuses commissions. Pire, elles ont validé des accords qui ont servi de paratonnerre pour masquer les enquêtes et les expertises des CHSCT, les rapports de médecins du travail, les constats d'inspecteurs-trices du travail, toutes les alertes de ces dernières années. Ce fut le cas dans la Branche Caisse d'Epargne avec la signature en 2017 d'un accord minimaliste par les habituels partenaires de la direction que sont la CFDT, la CGC et le SU-UNSA.

Lors du bilan de cet accord en Commission Paritaire Nationale du 18 avril, force est de constater l'échec complet de celui-ci en matière

d'amélioration des conditions de travail. Même les OS signataires s'en sont émues et ont amèrement regretté que seules 3 Caisse d'Epargne aient signé un accord d'entreprise, reconnaissant ainsi l'inefficacité des accords signés. Espérons qu'elles sauront tirer les leçons de cette énième signature qui ne sert qu'à permettre à la DRH de BPCE d'afficher un magnifique « dialogue social » garant de confortables parts variables pour ces mêmes dirigeants.

Des directions incompétentes et dangereuses

Depuis de trop longues années, BPCE et les directions locales refusent de voir ce que vivent les salarié-es au quotidien : surcharge de travail, hyper-connexion, pénibilité psychique, épuisement professionnel sont prégnant pour les salarié-es du Groupe. Et le pire est arrivé, nous avons malheureusement assisté à des suicides et des tentatives de suicide en lien direct avec le travail. Il n'est pas une semaine, voire une journée, sans qu'un-e salarié-e nous contacte pour témoigner d'un quotidien au travail détruisant petit à petit sa santé. On ne compte plus le nombre de départs, démissions, ruptures conventionnelles ou abandons de poste de salarié-es à bout de souffle, épuisé-es, harrasé-es, brisé-es, extenué-es psychologiquement !!!

SUD-Solidaires veut négocier sur les conditions de travail

Les employeurs ont toujours voulu tenir strictement hors du champ de la négociation collective tout ce qui pourrait conduire à une remise en cause sérieuse des organisations du travail, des politiques et des pratiques commerciales qu'elles servent. Là sont pourtant les sources principales du mal-être au travail.

Alors, pour la période de négociation de la QVT qui va s'ouvrir, nous poserons à nouveau des conditions préalables pour des négociations honnêtes et responsables.

On parlera de QVT que lorsque nous aurons d'abord réglé :

- la mise en place d'un outil de contrôle du temps de travail, fiable et infalsifiable, comme l'exige le code du travail,
- la mise en place d'un plan d'évaluation de la charge de travail en corrélation notamment avec les effectifs,
- la mise en place d'une organisation du travail qui abandonne définitivement la compétition entre salarié-es.

Sans ces 3 préalables, comment concevoir de parler de qualité de vie au travail ? Pour **SUD-Solidaires**, nous sommes déterminés à porter notre cahier revendicatif et à peser sur les négociations pour aboutir à un accord qui permette à chacun-e d'entre-nous de travailler dans de bonnes conditions.

LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES SALARIÉ-ES EST UN ENJEUX TROP IMPORTANT POUR LA LAISSER ENTRE LES SEULES MAINS DES DIRIGEANTS

Paris, le 4 mai 2019 / 04-2019

Le bureau national **SUD-Solidaires** BPCE : Jérôme Bonnard – Gabriel Breuillat – Fabien Cloirec – Chrystelle Dechâtre-Bonnard – Jean Feuz – Mélissa Hilaire – Alain Quesne

J'ADHÈRE AU SYNDICAT NATIONAL SUD-Solidaires BPCE

NOM :

PRENOM :

SEXE : **DATE DE NAISSANCE :**

ADRESSE PERSONNELLE :

MAIL PERSONNEL :

TELEPHONE :

NOM DE L'ENTREPRISE :

CLASSIFICATION :

COTISATION MENSUELLE (0,40% DU SALAIRE NET) :

JE M'ENGAGE A PAYER MA COTISATION.

LE :

A :

SIGNATURE

Bulletin à retourner à votre correspondant local *Sud-Solidaires* ou à :

SUD-Solidaires BPCE – Bâtiment Odyssée – 50 avenue Pierre Mendes France - 75201 Paris Cedex 13